



# RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie - Salle du conseil municipal**, le **25 novembre 2024**, à **20H30**.

Affiché le 21/11/2024

## ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Effondrement d'une portion de voirie dans le village de " Farges " : Choix du bureau d'études
- 02 - Agencement de la salle polyvalente : Choix d'un prestataire
- 03 - Renouvellement des contrats d'assurances statutaires du personnel
- 04 - Questions diverses

Le Maire, M. Jean-Paul FRONH Y

